

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
03 décembre 2021	8	1	0	0	3

Vote(s) pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 6 : Convention pour le contrôle des points d'eau incendie de Metz Métropole

Le Comité Syndical,

VU les statuts du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

VU le projet de convention pour le contrôle des points d'eau incendie (PEI) joint, annexé au contrat de concession de service public de production et de distribution d'eau potable,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt du Syndicat des Eaux de la Région Messine d'assurer la prestation de contrôle des poteaux incendie situés sur son réseau de distribution ;

DECIDE

D'APPROUVER le projet de convention de contrôle des points d'eau incendie entre le SERM et Metz Métropole joint,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention de contrôle des points eau incendie de Metz Métropole et ses annexes avec Metz Métropole,

D'AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document se rapportant à la présente délibération.

Le Président du SERM

Julien VICK